

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Réjean Boulanger, Beaugard Environnement ltée, Monsieur Christian Latulippe, Groupe ADE, Monsieur Yves Rochefort, Gaudreau Environnement inc., Madame Johanne Durand, Normand Brassard 2006 Inc.

Les soumissions ont été ouvertes le 26 octobre 2016 à 10h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (excluant taxes)
- Gaudreau Environnement	81 437,62\$ excluant les taxes
- Normand Brassard 2006	60 815,12\$ excluant les taxes
- Groupe ADE	67 897,00\$ excluant les taxes
- Beaugard Environnement	58 743,38\$ excluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale et gma

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017À 2019

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Yves Duhamel, Sani Estrie.

Les soumissions ont été ouvertes le 26 octobre 2016 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (excluant taxes)
- Sani Estrie	173 743,44\$ excluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale et gma

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 07 novembre 2016 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur le conseiller Adam Rousseau a motivé son absence.

Sont présents Madame la conseillère :
Messieurs les conseillers :

Manon Jolin
Gérard Messier
Yvon Laroche
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :

Sylvie Champagne

Il y a 12 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Gérard Messier.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption du procès-verbal du 03 octobre 2016;

Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 03 octobre 2016;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 19 octobre 2016;

6.0 Correspondance:

6.1 Demande de remboursement surtaxe non-résident pour activité sportive;

6.2 Opération Nez-Rouge;

6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 26 septembre au 28 octobre 2016;

7.0 Administration générale :

Info 7.1 Rapport du maire 2016;

7.2 Diffusion du rapport du maire;

7.3 Avis de motion de l'adoption du règlement 2016-207 fixant le taux de taxation pour l'année 2017;

7.4 Avis de motion de l'adoption du règlement 2016-208 décrétant le coût de licence et permis pour colportage;

Info 7.5 État comparatif des activités de fonctionnement à de fins fiscales au 31 octobre 2016;

8.0 Période de questions (15 minutes);

9.0 Sécurité publique:

10.0 Travaux publics :

10.1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier local;

10.2 Programme de réhabilitation du réseau routier local;

10.3 Disposition du Ford F150;

10.4 Décompte progressif numéro 1 – travaux de pavage du chemin de la Rivière nord;

10.5 Réparations du camion Mack;

10.6 Soumissions – inspection des conduites en TTOG;

10.7 Émondage sur le chemin de la Rivière;

10.8 Achat de 1 500 tonnes d'abrasif;

10.9 Acceptation des frais – sel de déglacage;

10.10 Décompte progressif no 1 – travaux 2016 du programme TECQ 2014-2018;

10.11 Ajout à la liste des personnes salariées réservistes;

- 10.12 Concassage;
- 10.13 Avenant numéro 1 au contrat MTQ 850865065;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Soumission: collecte et transport des matières résiduelles;
 - 11.2 Enfouissement des matières résiduelles;
 - 11.3 Date de collecte des matériaux encombrants;
 - 11.4 Soumissions : vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques;
 - 11.5 Entretien annuel des génératrices;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Adoption du règlement 2016-206 décrétant les tarifs pour les panneaux publicitaires au terrain de balles;
 - 13.2 Carrefour action municipale et famille;
 - 13.3 Programme de récupération hors foyer;
 - 13.4 Remise au parc des Pionniers;
 - 13.5 Entretien et surveillance de la patinoire;
 - 13.6 Gestionnaire du CCFGL;
 - 13.7 Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance

247-11.2016 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le sujet suivant soit traité au point 12.2 Virée et chemin Chabot ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

248-11.2016 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 03 octobre 2016 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 03 octobre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 03 OCTOBRE 2016**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 MRC – SUIVI DE LA RENCONTRE DU 19 OCTOBRE 2016**

Monsieur le maire, Claude Sylvain résume les dossiers suivants : programme « Banque de terres » PDZA, Trans-Appel et rapport sur les PAVA.

249-11.2016 6.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT SURTAXE NON-RÉSIDENT POUR ACTIVITÉ SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 27 octobre 2016 de Madame Louise Belisle demandant un remboursement de la surtaxe de loisirs de non-résident pour sa fille inscrite au club de badminton Bad-Estrie de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente loisirs avec la ville de Windsor exclut cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 80% de la surtaxe de non-résident facturé par le club de badminton Bad-Estrie de Sherbrooke, lequel montant représente l'équivalent de la part de la municipalité quant à l'entente intermunicipale de loisirs avec la ville de Windsor et le règlement de taxation annuelle ;

ET QUE ce remboursement d'une valeur de 40,00\$ soit autorisé sur présentation d'une preuve d'inscription au club de badminton Bad-Estrie de Sherbrooke.

ADOPTION : 5 POUR

250-11.2016 6.2 OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 27 septembre 2016 de l'organisme Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François quant à une demande de subvention pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 125,00\$ soit versée à l'organisme Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François pour l'édition 2016.

ADOPTION : 5 POUR

251-11.2016 6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 26 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 26 septembre au 28 octobre 2016.

ADOPTION : 5 POUR

***** 7.1 RAPPORT DU MAIRE 2016**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON RAPPORT DU MAIRE 2016

Citoyenne(s) et citoyen(s)
Membres du conseil municipal;

En vertu de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous informer au nom de votre conseil municipal, des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015, des réalisations 2016 et des principales orientations pour l'année 2017.

Je désire remercier la conseillère et les conseillers pour leur excellente collaboration dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre municipalité. Je ne voudrais passer sous silence l'excellent travail des employés de la municipalité. À tous les bénévoles, nous apprécions votre implication et soyez assuré de la collaboration de votre conseil municipal.

RÉSULTATS FINANCIERS 2015

Les états financiers au 31 décembre 2015 révèlent des revenus de 2 563 498\$, des dépenses incluant les activités d'investissement pour 2 571 961\$ et l'application des affectations ou réserves à des fins fiscales pour 252 795\$, justifiant un excédant de 244 332\$. La firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton certifie que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, tel que résumé lors du dépôt desdits résultats le 11 avril 2016.

PRINCIPALES RÉALISATIONS – ANNÉE 2016

- Participation au conseil d'administration suite à l'intégration du service incendie de la municipalité à la Régie intermunicipale Incendie de la Région de Windsor depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Location-achat sur 5 ans d'un nouveau camion 10 roues Western Star 2016 et équipements de déneigement pour le service de voirie, lequel investissement est remboursé par le contrat de déneigement du MTQ (242 168,03\$ incluant taxes).
- Début des réparations des trottoirs.
- Poursuite des actions afin de sécuriser la zone scolaire en collaboration avec l'organisme « A pied à vélo ville active », avec la direction de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel, la MRC du Val-Saint-François par l'installation périodique d'un panneau à affichage de vitesse amovible et le Ministère des Transports.
- Poursuite des travaux de stabilisation dans un fossé du rang 5 nord (10 493,50\$).
- Investissement de 25 029\$ en gravier dans différents chemins municipaux.
- Réparation d'asphaltage sur la rue de l'Église est et rang 6 pour un coût total de 26 324\$, dont 20 000\$ est subventionné par la députée de Richmond.
- Processus d'adoption d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 1 950,00\$ pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches sur une distance d'environ 750 mètres.
- Réfection du chemin de la Rivière nord sur une distance de 1.8 kilomètres assumé par la réserve des carrières sablières (139 887\$).
- Travaux 2016 du programme TECQ 2014-2018 : pulvo-malaxage, rechargement et pavage des rues Leblond, Bibeau, Chanoine Groulx et du Parc pour 461 665\$ dont 76 440\$ assumé par la municipalité.
- Soirée reconnaissance du bénévolat.
- Participation avec la ville de Windsor de la fête des nouveau-nés.
- Demande de subvention au programme de soutien à la démarche « municipalité amie des aînés ».
- Achat et installation d'un système de traitement d'eau potable au centre communautaire France-Gagnon-Laprade (8 646,68\$).
- Demande de subvention au pacte rural ayant permis la rénovation complète des salles de bain au parc des Pionniers, remplacement et ajout d'éclairage extérieur, installation d'une nouvelle remise.
- Fondation d'une partie du stationnement du CCFGL.
- Participation financière au projet de sentier pédestre par l'Association du Lac.
- Deuxième année du programme de vidange des fosses septiques.
- Achat d'un photocopieur couleur incluant télécopie et imagerie numérique (6 320\$).
- Appel d'offre pour la vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques pour les années 2017 et 2018.
- Appel d'offre pour la collecte et transport des matières résiduelles
- Appel d'offre pour la toiture du garage municipal.
- Appel d'offre pour la vidange des boues des étangs.

LISTE DE TOUS LES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000\$ AU 20 OCTOBRE 2016

(incluant taxes fédérale et provinciale)

Normand Brassard 2006 inc. (vidange fosses septiques)	36 223,60\$
Eurovia Québec Construction Inc. (pavage 1 800 mètres ch Rivière nord)	148 678,77\$
Financière Banque Nationale Inc. (capital et intérêts règlement d'emprunt 2007-77 et	

règlement d'emprunt 2008-89)	40 575,85\$
N.V. Cloutier Inc. (Dodge Ram 2016)	47 311,43\$
Sani Estrie inc. (cueillette et transport des matières résiduelles)	53 284,68\$
Équipements Lourds Papineau (camion 10 roues et équipements)	242 168,03\$
Sintra (travaux 2016 TECQ, rues Leblond, Bibeau, Chanoine Groulx et du Parc)	487 357,87\$
Valoris (enfouissement des matières résiduelles)	31 843,05\$
Ville de Sherbrooke (redevances 2015 gravières sablières)	41 647,35\$
Ville de Windsor (entente loisirs 2016, redevances 2015 gravières sablières)	<u>104 777,62\$</u>
TOTAL	<u>1 233 868,25\$</u>

SALAIRE ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX – 2016

	Maire	Conseillers
Rémunération	9 298,08\$	3 104,64\$
Allocation de dépenses	<u>4 649,02\$</u>	<u>1 552,44\$</u>
Total	<u>13 947,10\$</u>	<u>4 657,08\$</u>

Depuis le 01 janvier 2014, une rémunération additionnelle est accordée aux conseillers pour leur participation aux comités nommés par résolution du conseil. Pour l'année 2016, un montant de 26,26\$ est remis, à savoir 17,51\$ de rémunération et 8,75\$ d'allocation de dépenses.

De plus, le traitement en 2016 reçu soit par le maire ou son représentant (s'il y a lieu) pour assister aux différentes réunions de la MRC du Val-Saint-François est de 187,50\$ pour la séance mensuelle et 91,50\$ pour chaque réunion par comité désigné (comité de sécurité incendie, comité de sécurité publique, comité d'aménagement du territoire et comité de vigilance pour le L.E.T).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Sommairement, la prévision des résultats financiers pour 2016 nous laisse envisager que la municipalité terminera son année financière de la façon suivante :

	BUDGET 2016	PRÉVISION 2016	ÉCART Favorable (Défavorable)
Recettes	2 507 990\$	2 766 490\$	258 500\$
Dépenses	2 409 050\$	2 447 544\$	(38 494\$)
Transfert aux activités d'investissement	<u>98 940\$</u>	<u>264 721\$</u>	<u>(165 781\$)</u>
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>0\$</u>	<u>54 225\$</u>	<u>54 225\$</u>

ORIENTATIONS 2017

Le conseil municipal annonce les principales orientations pour la prochaine année tout en assurant le bon fonctionnement de la municipalité et particulièrement des finances en respectant la capacité de payer des contribuables :

- Avec l'aide du programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), poursuivre les travaux d'asphaltage sur différentes rues de la municipalité.
- En attente d'une décision du programme de subvention PIIRL, amélioration de l'infrastructure d'une partie de la rue de l'Église est par un scellement de fissures et couche mince préventive et scellement de fissures sur une partie du rang 7 est.
- Asphaltage du stationnement du CCFGL.
- Poursuivre les investissements quant au rechargement de gravier, creusage de fossés et débroussaillage sur certains chemins municipaux.
- Poursuivre la réparation des trottoirs.
- Collaborer au suivi du projet d'amélioration du petit lac St-François et du bassin versant pour contrer les cyanobactéries et la sédimentation.
- Supporter le comité d'environnement afin d'augmenter le nombre de tonnes de matières récupérables par des mesures de sensibilisation.
- Poursuivre les recommandations suite au dévoilement de la classification horticole de la municipalité aux Fleurons du Québec.

- Étude du dossier d'agrandissement de la caserne et d'espaces d'entreposage pour différents organismes municipaux.
- Implantation de la collecte des matières organiques (bac brun).

Il nous fera plaisir de vous recevoir lors de la présentation du budget 2016 lequel budget sera déposé lors de l'assemblée extraordinaire du lundi, 19 décembre 2016 à 19h30 à l'hôtel de ville.

Claude Sylvain
Maire

252-11.2016 7.2 DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Après dépôt par Monsieur le maire, Claude Sylvain, de son rapport 2016, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que ledit rapport soit publié dans la revue municipale de décembre 2016.

ADOPTION : 5 POUR

253-11.2016 7.3 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-207 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller Gérard Messier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2016-207 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.

254-11.2016 7.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-208 DÉCRÉTANT LE COÛT DE LICENCE ET PERMIS POUR COLPORTAGE

Madame la conseillère Manon Jolin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2016-208 décrétant le coût de licence et permis pour colportage.

Dispense de lecture est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

***** 7.5 ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 OCTOBRE 2016**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre, lequel rapport est résumé par la directrice générale qui compare les résultats au 31 octobre 2016 versus le 31 octobre 2015.

	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Revenus	2 192 630,78\$	2 102 458,35\$
Dépenses	1 824 553,02\$	1 819 854,59\$
Activités-Investissement	597 220,81\$	167 421,26\$
Excédent (déficit)	<u>(229 143,05\$)</u>	<u>115 182,50\$</u>

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Jean-Marc Ayotte questionne le programme PIIRL. Monsieur le maire précise que c'est la rue de l'Église est et le rang 7 est où des travaux sont prévus en 2017.

2^e Monsieur Ayotte commente les travaux effectués par l'équipe de voirie sur la rue de l'Église est. Des discussions s'en suivent.

3^e Monsieur Ayotte questionne l'installation du PAVA. Monsieur le maire explique et la directrice générale donne des détails supplémentaires concernant les exigences du MTQ.

4^e Monsieur Raymond Letarte demande si des travaux de correction vont être apportés sur la rue Leblond quant au joint du centre de très mauvaise qualité. Des discussions s'en suivent.

5^e Monsieur Letarte commente la situation où un entrepreneur de ciment a coulé les 2 nouvelles sections des trottoirs alors qu'un entrepreneur local offre le même service. Des discussions s'en suivent.

6^e Monsieur Léo Lapierre suggère une formation sur le nivelage aux employés de voirie et commente la piètre qualité des travaux effectués aujourd'hui.

7^e Monsieur Pascal Jolin demande une rencontre avec le conseil concernant le chemin de colonisation du rang 7. On convient qu'une rencontre aura lieu mercredi le 09 novembre 2016 à 8h00.

8^e Monsieur Jean-Marc Ayotte demande s'il y a une politique ou résolution concernant l'achat local ? La directrice générale confirme qu'il y a eu adoption d'une résolution.

9^e Madame Carolane Turgeon questionne les panneaux interdisant le stationnement d'une durée de 2 heures sur une partie de la rue de l'Église est. Des discussions s'en suivent.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est discuté.

255-11.2016 10.1 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QU'en date du 06 mai 2016, la députée de Richmond, Madame Karine Vallières annonce le versement d'une subvention de 20 000\$ pour l'amélioration du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 102-05.2016, le conseil municipal établissait l'une des priorités de voirie 2016 comme étant des travaux de rapiéçage sur la rue de l'Église est et le rang 6 est ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics confirme la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rapiéçage exécutés sur une partie de la rue de l'Église est et du rang 6 est pour un montant de 26 324,23\$ incluant les taxes conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET DE statuer que cette dépense est assumée par le budget 02.320.00.625 « Asphalte » dont un montant de 20 000,00\$ est subventionné par ce programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTION : 5 POUR

256-11.2016 10.2 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-St-François a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aides financières doivent être complétées dans le respect de la planification quinquennale prévue au plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière pour les travaux prévus en 2017 doit être complétée au plus tard le 30 novembre 2016, à savoir :

- Scellement de fissures sur une longueur de 1 400 mètres sur la rue de l'Église est pour un montant estimé à 9 940,00\$;
- Couche mince préventive sur une longueur de 600 mètres sur la rue de l'Église est pour un montant estimé à 17 040,00\$;
- Couche mince préventive sur une longueur de 1 437 mètres sur le rang 7 est pour un montant estimé à 37 362\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la présentation de cette demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTION : 5 POUR

257-11.2016 10.3 DISPOSITION DU FORD F150

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la disposition du Ford F150 ;

ET QUE celui-ci soit vendu pour le métal.

ADOPTION : 5 POUR

258-11.2016 10.4 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 153-07.2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande l'acceptation provisoire de ces travaux et le paiement avec retenue de garantie de 5%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 1^{er} versement d'un montant de 141 216,78\$ incluant taxes à Eurovia Vinci, selon la facture 5801956704 pour les travaux de pavage du chemin de la Rivière nord;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 5 POUR

259-11.2016 10.5 RÉPARATIONS DU CAMION MACK

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des 2 soumissions reçues pour les réparations du camion Mack;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du Garage Sylvain Bruneau au montant estimé à 13 567,06\$ pour les réparations du camion Mack.

ADOPTION : 5 POUR

260-11.2016 10.6 SOUMISSIONS: INSPECTION DES CONDUITES EN TTOG

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 233-10.2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions suite à l'appel d'offre pour l'inspection des conduites en TTOG, à savoir :

Groupe ADE Estrie Inc.	8 611,89\$ incluant taxes
Véolia ES Canada	9 952,93\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier confirme la conformité du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 25 octobre 2016 de la compagnie Groupe ADE Estrie inc. au montant de 8 611,89\$ incluant les taxes pour l'inspection des conduites en TTOG ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 5 POUR

261-11.2016 10.7 ÉMONDAGE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues pour des travaux d'émondage sur le chemin de la Rivière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Services d'arbres Gamelin à effectuer des travaux d'émondage sur les 2 sections du chemin de la Rivière selon le descriptif du chef d'équipe aux travaux publics pour un montant n'excédant pas 7 000,00\$ avant les taxes;

ET que cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 5 POUR

262-11.2016 10.8 ACHAT DE 1 500 TONNES D'ABRASIF

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 228-10.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics informe le conseil municipal que finalement, 1500 tonnes d'abrasif sont requis pour la réserve de sable de l'hiver 2016-2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 1 500 tonnes d'abrasif de la compagnie 9285-3332 Qc Inc. en provenance du banc Dion du chemin de la Rivière nord au coût de 7,00\$ la tonne excluant les taxes ; lesquels matériaux doivent être conformes aux normes du MTQ ;

QUE la dépense reliée à l'achat de 900 tonnes d'abrasif soit assumée par le contrat 850865065 du MTQ, la différence de 600 tonnes étant requises pour l'entretien des chemins municipaux pour l'hiver 2016-2017 ;

ET QUE la résolution 228-10.2016 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 5 POUR

263-11.2016 10.9 ACCEPTATION DES FRAIS – SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 229-10.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics informe le conseil municipal que finalement, 78.47 tonnes de sel de déglacage sont requis pour la réserve de sable des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 1-155869 au montant de 8 570,98\$ incluant les taxes à la compagnie Sel Warwick pour l'achat de 78.47 tonnes de sel de déglacage ;

ET QUE la résolution 229-10.2016 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 5 POUR

264-11.2016 10.10 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – TRAVAUX 2016 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 154-07.2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande le paiement en référence au décompte progressif numéro 1 du 25 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 1^{er} versement d'un montant de 397 248,65\$ incluant taxes à Sintra inc., selon la facture 26-1357-D1 du 25 octobre 2016 pour les travaux de réparation et pavage des rues Bibeau, Chanoine Groulx, Leblond et du Parc;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle précise que l'ingénieur au dossier doit être informé des corrections à être apportées. Des discussions s'en suivent.

265-11.2016 10.11 AJOUT À LA LISTE DES PERSONNES SALARIÉES RÉSERVISTES

CONSIDÉRANT la demande du chef d'équipe aux travaux publics à l'effet d'ajouter un (1) nom à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics recommande au conseil la candidature de Monsieur Michael Doyle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur Michael Doyle soit ajouté à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur particulièrement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTION : 5 POUR

266-11.2016 10.12 CONCASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues pour des travaux de concassage d'asphalte et divers matériaux granulaires entreposés au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de ce concassage va améliorer les fondations des virées de la municipalité et du stationnement du parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie GG Laroche à effectuer ces travaux de concassage au tarif horaire de 440,00\$ l'heure excluant les taxes pour un maximum de vingt-cinq (25) heures de travail;

ET QUE cette dépense maximale de 11 000,00\$ excluant les taxes soit imputée au poste comptable « location de machinerie » pour 5 000,00\$ et au poste comptable asphalte pour « 6 000,00\$ ».

ADOPTION : 5 POUR

267-11.2016 10.13 AVENANT NUMÉRO 1 AU CONTRAT 850865065

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avenant numéro 1 reçu le 03 novembre 2016 au contrat 850865065 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant au déneigement, déglçage et fourniture des matériaux et site d'entreposage pour les routes décrites au contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant numéro 1 résume qu'en raison de la réparation du pont 06324 sur le chemin de Kingsbury – Saint-François et pendant la période débutant le 15 novembre 2016 jusqu'au moment de l'ouverture de la route, un montant de 285,18\$ par jour sera déduit des paiements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en défaut dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de ne pas autoriser la signature de l'avenant numéro 1.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire apporte des précisions.

268-11.2016 11.1 SOUMISSION: COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 234-10.2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission suite à l'appel d'offre public pour la collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a examiné la conformité du soumissionnaire et déclare celle-ci conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Sani-Estrie Inc. pour un contrat de trois (3) ans à compter du 01 janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2019 au montant de 60,58\$ excluant les taxes, par logement par année pour la collecte et transport des matières résiduelles incluant 3 collectes de gros rebuts et de matériaux à récupérer avant les encombrants, le tout selon les termes du document d'appel d'offres ;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

269-11.2016 11.2 ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Valoris pour l'enfouissement des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas requis, en vertu de l'article 938 du Code municipal, de procéder par voie d'appel d'offres afin d'octroyer un contrat de service avec une régie intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature du contrat pour l'enfouissement des matières résiduelles débutant le 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 avec la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, Valoris, site de Bury au tarif maximal de 10,00\$ de plus la tonne que le prix payé par les municipalités membres à l'entente;

QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la compagnie Sani-Estrie inc. assurant le service de collecte et transport des matières résiduelles.

ADOPTION : 5 POUR

270-11.2016 11.3 DATES DE COLLECTE DES MATÉRIAUX ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir 3 collectes de matériaux encombrants incluant les matériaux à récupérer avant les encombrants pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense en 2017 d'environ 125,00\$ chacune pour la publicité de 3 annonces distinctes dans le journal l'Étincelle, des dates pour la collecte des matériaux encombrants qui auront lieu le vendredi 21 avril 2017, le vendredi 16 juin 2017 et le vendredi 13 octobre 2017;

QUE ces dépenses soient assumées par la réserve des matières résiduelles ;

ET QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Duhamel, de la compagnie Sani-Estrie et à Monsieur Yves LaMadeleine, président du comité de l'environnement.

ADOPTION : 5 POUR

271-11.2016 11.4 SOUMISSIONS : VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 235-10.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 soumissions, à savoir :

- Gaudreau Environnement inc.	total de 81 437,62\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	217,30\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	244,92\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	341,65\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	568,84\$ excluant taxes
- Normand Brassard 2006	total de 60 815,12\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	160,91\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	191,35\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	226,14\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	500,11\$ excluant taxes
- Groupe ADE	total de 67 897,00\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	175,50\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	230,50\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	340,50\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	560,50\$ excluant taxes
- Beauregard Environnement Ltée	total de 58 743,38\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	158,31\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	169,98\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	199,98\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	479,99\$ excluant taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Beauregard Environnement Ltée le contrat sur une période de 2 ans pour réaliser les travaux de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour les années 2017 et 2018, au montant de 58 743,38\$ excluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 25 octobre 2016.

ADOPTION : 5 POUR

272-11.2016 11.5 ENTRETIEN ANNUEL DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues pour l'entretien annuel des génératrices ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 28 octobre 2016 de Génératrices BM Inc. pour l'entretien annuel des cinq (5) génératrices de la municipalité incluant changements d'huile et filtres au montant de 1 950,00\$ excluant les taxes pour les années 2017 et 2018.

ADOPTION : 5 POUR

273-11.2016 12.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François, par sa correspondance du 18 octobre 2016, offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire participer à cette entente aux conditions suivantes ;

- Ressource rédaction et support conseil : 50,00\$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30,00\$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton réserve un montant de 1 800,00\$ pour l'année 2017 selon la répartition suivante : 27 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

ADOPTION : 5 POUR

274-11.2016 12.2 VIRÉE ET CHEMIN CHABOT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la résolution CCU-026-11-16 du comité consultatif d'urbanisme du 02 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics à faire effectuer le piquetage du chemin Chabot sur une distance d'environ 150 pieds;

D'autoriser Monsieur Richard Rouleau à enlever les matériaux granulaires en surface sur la partie du chemin Chabot et à recharger cette partie de chemin avec les matériaux granulaires à être concassés entreposés au garage municipal;

ET DE confirmer que Monsieur Rouleau fournit ses camions pour le transport des matériaux granulaires.

ADOPTION : 5 POUR

275-11.2016 13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-206 DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LES PANNEAUX PUBLICITAIRES AU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton peut, par règlement, établir un tarif pour les panneaux publicitaires au terrain de balles;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 03 octobre 2016 par Monsieur le conseiller Adam Rousseau;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers;

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-206 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- | | | |
|-----|------------------------|---|
| 2.1 | Forfait « Diamant » : | <i>Panneau publicitaire de dimension 4 pieds X 8 pieds placé au champ centre</i> |
| 2.2 | Forfait « Or » : | <i>Panneau publicitaire de dimension 4 pieds X 8 pieds placé au champ gauche ou droit</i> |
| 2.3 | Forfait « Argent » : | <i>Demi-panneau publicitaire de dimension 2 pieds X 4 pieds placé sur la ligne du 1^{er} but</i> |
| 2.4 | Forfait « Bronze » : | <i>Quart d'un panneau publicitaire de dimension 1 pied X 2 pieds placé sur la ligne du 1^{er} but</i> |
| 2.5 | Panneau publicitaire : | <i>Panneau de coroplast installé sur la clôture du terrain de balles municipal</i> |
| 2.6 | Terrain de balles : | <i>Immeuble sis sur la rue Du Parc, Saint-François-Xavier-de-Brompton</i> |
| 2.7 | Gestionnaire : | <i>Agent de développement aux loisirs</i> |

ARTICLE 3

Le présent règlement détermine et impose les droits et frais payables à la municipalité pour l'utilisation d'espaces publicitaires au terrain de balles.

ARTICLE 4

Le forfait choisi par le client correspond à l'utilisation d'un espace publicitaire sur la clôture du terrain de balles au moyen d'un panneau publicitaire installé durant la période d'activités, soit entre le 15 mai 2017 et le 15 septembre 2022 et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

ARTICLE 5

Les tarifs suivants doivent être acquittés au moment de la demande de publicité, auprès du gestionnaire désigné par la municipalité. À cet effet, le client s'engage à signer un contrat de publicité selon son choix de forfait, à savoir:

- | | |
|-----------------------|------------|
| ▪ Forfait « Diamant » | 1 000,00\$ |
| ▪ Forfait « Or » | 500,00\$ |
| ▪ Forfait « Argent » | 250,00\$ |
| ▪ Forfait « Bronze » | 125,00\$ |

ARTICLE 6

Un contrat relatif à l'utilisation d'un espace publicitaire peut être conclu dans la mesure où l'espace requis est disponible et dans la mesure où toutes les conditions du présent règlement sont rencontrées.

ARTICLE 7

La municipalité assume les frais reliés au montage du panneau publicitaire avec affichage en couleur et voit à l'installation de ce dernier.

ARTICLE 8

Lors de la demande de publicité, le contenu du panneau publicitaire doit être soumis pour fin d'approbation au gestionnaire désigné.

La personne désignée est habilitée à décider au cas par cas de la conclusion ou non d'un contrat visé au présent règlement.

Seul un panneau publicitaire de nature commerciale peut faire l'objet d'un contrat visé à l'article 5 du règlement.

Pour les fins du présent règlement, sont notamment considérés comme des informations de nature commerciale, le logo, le slogan, la dénomination sociale et les coordonnées d'une entreprise.

ARTICLE 9

Ne peut faire l'objet d'un contrat visé à l'article 5 du présent règlement tout panneau publicitaire au contenu à caractère obscène, haineux ou contraire à toute loi ou règlement applicable notamment à la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q. c. C-12), *Code criminel* (L.R.C., c. C-46) et à la *Charte de la langue française* (L.R.Q. c. C-11), et ce, que le panneau publicitaire soit de nature commerciale ou non.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTION : 5 POUR

Claude Sylvain
Maire

Sylvie Champagne
Directrice générale

276-11.2016 13.2 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 01 octobre 2016 quant au renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale famille pour l'année 2016-2017 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 85,08\$.

ADOPTION : 5 POUR

277-11.2016 13.3 PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière, volet 1 pour les aires publiques municipales en référence à la résolution 167-07.2016 n'a pas été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de subvention dans le cadre du programme de récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec, déposée par l'agent de développement aux loisirs le 13 octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice génératrice, Madame Sylvie Champagne et l'agent de développement aux loisirs, Monsieur Raymond Pélissier, à signer au nom de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, la demande d'aide financière, volet 1 pour les aires publiques municipales.

ADOPTION : 5 POUR

278-11.2016 13.4 REMISE AU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour le démantèlement de la remise actuelle, de l'achat et installation d'une nouvelle remise au parc des Pionniers incluant une fondation en ciment ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la subvention accordée par le fonds de la politique nationale de la ruralité de la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de la soumission de Remises Gagnon du 20 octobre 2016 au montant de 10 200,00\$ incluant les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

279-11.2016 13.5 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans la revue municipale de septembre 2016 et qu'aucune proposition n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Monsieur Gaston Lebrun est intéressé à s'occuper, à nouveau de la patinoire pour l'hiver 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Lebrun le 04 novembre 2016 spécifiant les attentes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Gaston Lebrun, responsable de l'entretien et de la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2016-2017 au coût de 3 600,00\$;

QUE les heures d'ouverture de la patinoire ne soient pas moindres que l'année précédente, à savoir :

Lundi au vendredi : 18h30 à 21h00
Samedi : 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00
Dimanche : 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00

QUE la patinoire soit disponible lors des jours fériés ;

QUE la patinoire soit disponible durant la période du dîner pour les écoliers;

QUE toute aide supplémentaire et/ou remplacement soit sous la responsabilité de Monsieur Lebrun ;

QUE toute demande de changement d'horaire soit préalablement approuvée par son supérieur immédiat, soit la directrice générale ;

ET QUE le montant de 3 600,00\$ soit versé par tranche de 1 200,00\$ lors des séances de janvier, février et mars 2017.

ADOPTION : 5 POUR

280-11.2016 13.6 GESTIONNAIRE DU CCFGL

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans la revue municipale de septembre 2016 et qu'aucune proposition n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Monsieur André Blain propose de prolonger son contrat jusqu'au 30 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prolonger l'entente pour la gestion du CCFGL avec Monsieur André Blain jusqu'au 30 juin 2017 ;

ET QUE le maire et la directrice générale soient autorisées à signer un nouveau contrat donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

281-11.2016 13.7 PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'extrait du guide sur le programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise les infrastructures de tourisme, dont les promenades panoramiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater l'agent de développement aux loisirs à analyser ce programme en collaboration avec le comité de l'Association du lac ;

ET de faire rapport au conseil dans les délais requis.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 04 OCTOBRE AU 06 NOVEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600660 (C)	4749		2016-10-14	24	BELL Canada	577,57 \$
201600661 (C)	4750		2016-10-12	37	HYDRO-QUEBEC	1 318,62 \$
201600662					annulé	
201600663					annulé	
201600664 (C)	4752		2016-10-14	99	SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	642,27 \$
201600665 (C)	4753		2016-10-20	37	HYDRO-QUEBEC	1 949,41 \$

Total des chèques émis

4 487,87 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 07 NOVEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600710 (I)	4754		2016-11-08	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	14 303,89 \$
201600717 (I)	4755		2016-11-08	1066	ATELIER LAVOIE	117,79 \$
201600720 (I)	4756		2016-11-08	1138	BELISLE LOUISE	40,00 \$
201600668 (I)	4757		2016-11-08	24	BELL Canada	572,09 \$
201600673 (I)	4758		2016-11-08	51	BELL MOBILITE	159,40 \$
201600703 (I)	4759		2016-11-08	827	BLAIN ANDRÉ	1 100,00 \$
201600693 (I)	4760		2016-11-08	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	67,58 \$
201600713 (I)	4761		2016-11-08	981	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET	85,08 \$
201600726 (I)	4762		2016-11-08	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	1 251,46 \$
201600675 (I)	4763		2016-11-08	57	CHERBOURG	201,72 \$
201600676 (I)	4764		2016-11-08	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	863,11 \$
201600669 (I)	4766		2016-11-08	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	380,79 \$
201600712 (I)	4767		2016-11-08	965	DUPUIS MARYSE	71,75 \$
201600718 (I)	4768		2016-11-08	1084	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	141 216,78 \$
201600724 (I)	4769		2016-11-08	1155	EXCAVATION ESV	4 064,37 \$
201600690 (I)	4770		2016-11-08	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	280,28 \$
201600686 (I)	4771		2016-11-08	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	24,00 \$
201600684 (I)	4772		2016-11-08	201	GREAT WEST	3 133,38 \$
201600716 (I)	4773		2016-11-08	1053	GROUPE ENVIRONEX	196,38 \$
201600714 (I)	4774		2016-11-08	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 966,56 \$

201600719 (I)	4775	2016-11-08	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	201,68 \$
201600699 (I)	4776	2016-11-08	575	IN-FO.CA	91,97 \$
201600705 (I)	4777	2016-11-08	834	JOLIN MANON	705,28 \$
201600678 (I)	4778	2016-11-08	103	LA TRIBUNE	311,14 \$
201600725 (I)	4779	2016-11-08	1156	LEFEBVRE JACQUES	1 160,52 \$
201600666 (I)	4780	2016-11-08	18	L'ETINCELLE	127,62 \$
201600722 (I)	4781	2016-11-08	1153	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1 282,43 \$
201600685 (I)	4782	2016-11-08	233	LOCATION WINDSOR (131758 Canada INC	498,12 \$
201600701 (I)	4783	2016-11-08	723	MARCHE ST-FRANCOIS	184,29 \$
201600702 (I)	4784	2016-11-08	755	MESSIER GÉRARD	648,13 \$
201600715 (I)	4785	2016-11-08	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	274,45 \$
201600670 (I)	4786	2016-11-08	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	62,50 \$
201600695 (I)	4787	2016-11-08	472	OPERATION NEZ ROUGE	125,00 \$
201600694 (I)	4788	2016-11-08	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201600671 (I)	4789	2016-11-08	41	PETITE CAISSE	199,37 \$
201600696 (I)	4790	2016-11-08	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 668,98 \$
201600672 (I)	4791	2016-11-08	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	113,50 \$
201600711 (I)	4792	2016-11-08	945	PRAXAIR CANADA INC.	326,47 \$
201600683 (I)	4793	2016-11-08	187	PRODUITS DE CIMENT SHERBROOKE	206,96 \$
201600706 (I)	4794	2016-11-08	878	PUBLIDIFFUSION	341,48 \$
201600721 (I)	4795	2016-11-08	1150	RECUPERATION L. MAILLE 2016	114,98 \$
201600688 (I)	4796	2016-11-08	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	347,65 \$
201600667 (I)	4797	2016-11-08	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	1 807,61 \$
201600687 (I)	4798	2016-11-08	276	REVENU DU Canada	3 523,48 \$
201600689 (I)	4799	2016-11-08	278	REVENU DU QUEBEC	8 807,73 \$
201600692 (I)	4800	2016-11-08	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	556,48 \$
201600691 (I)	4801	2016-11-08	300	SANI ESTRIE INC.	6 522,75 \$
201600677 (I)	4802	2016-11-08	66	SEL WARWICK	8 570,98 \$
201600680 (I)	4803	2016-11-08	145	SHERLENN INC.	345,43 \$
201600682 (I)	4804	2016-11-08	161	SINTRA INC.	397 248,65 \$
201600700 (I)	4805	2016-11-08	714	SIROIS PIERRE	650,00 \$
201600704 (I)	4806	2016-11-08	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 004,66 \$
201600723 (I)	4807	2016-11-08	1154	ST-LAURENT NATASHA	127,43 \$
201600697 (I)	4808	2016-11-08	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	313,39 \$
201600681 (I)	4809	2016-11-08	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	1 201,31 \$
201600674 (I)	4810	2016-11-08	54	TARDIF DIESEL INC.	428,04 \$
201600707 (I)	4811	2016-11-08	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	51,74 \$
201600698 (I)	4812	2016-11-08	506	UAP INC.	15,99 \$
201600708 (I)	4813	2016-11-08	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	272,52 \$
201600709 (I)	4814	2016-11-08	921	VALORIS -	2 170,43 \$
201600679 (I)	4815	2016-11-08	117	VISA DESJARDINS L'écolo Boutique	155,22 \$ -68,45 \$

Total des chèques émis

613 956.43 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

15 105.09\$
6 095.63\$

282-11.2016 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 07 novembre 2016 au montant de 613 956,43\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

*** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

*** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Jacques Dion demande si tous les dossiers des fosses septiques sont réglés. La directrice générale répond qu'on est en attente du rapport de l'inspecteur pour 4 dossiers. Des discussions s'en suivent.

2^e Monsieur Raymond Letarte demande de rappeler à l'équipe de voirie de ne pas utiliser la pelle de côté pour déneiger les rues du village, particulièrement à cause des nouvelles chaînes de trottoir.

3^e Monsieur Jean-Marc Ayotte questionne la résolution pour la patinoire à l'effet qu'il n'est pas mentionné le montage et le démontage de la patinoire. Monsieur le maire explique.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le maire Claude Sylvain, Madame la conseillère Manon Jolin et Messieurs les conseillers Adam Rousseau, Michel Frappier et Yves Jolin déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

283-11.2016 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h18.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière